Conseil consultatif sur la situation de la femme de l'Île-du-Prince-Édouard

FICHE DE RENDEMENT DE L'ÉGALITÉ

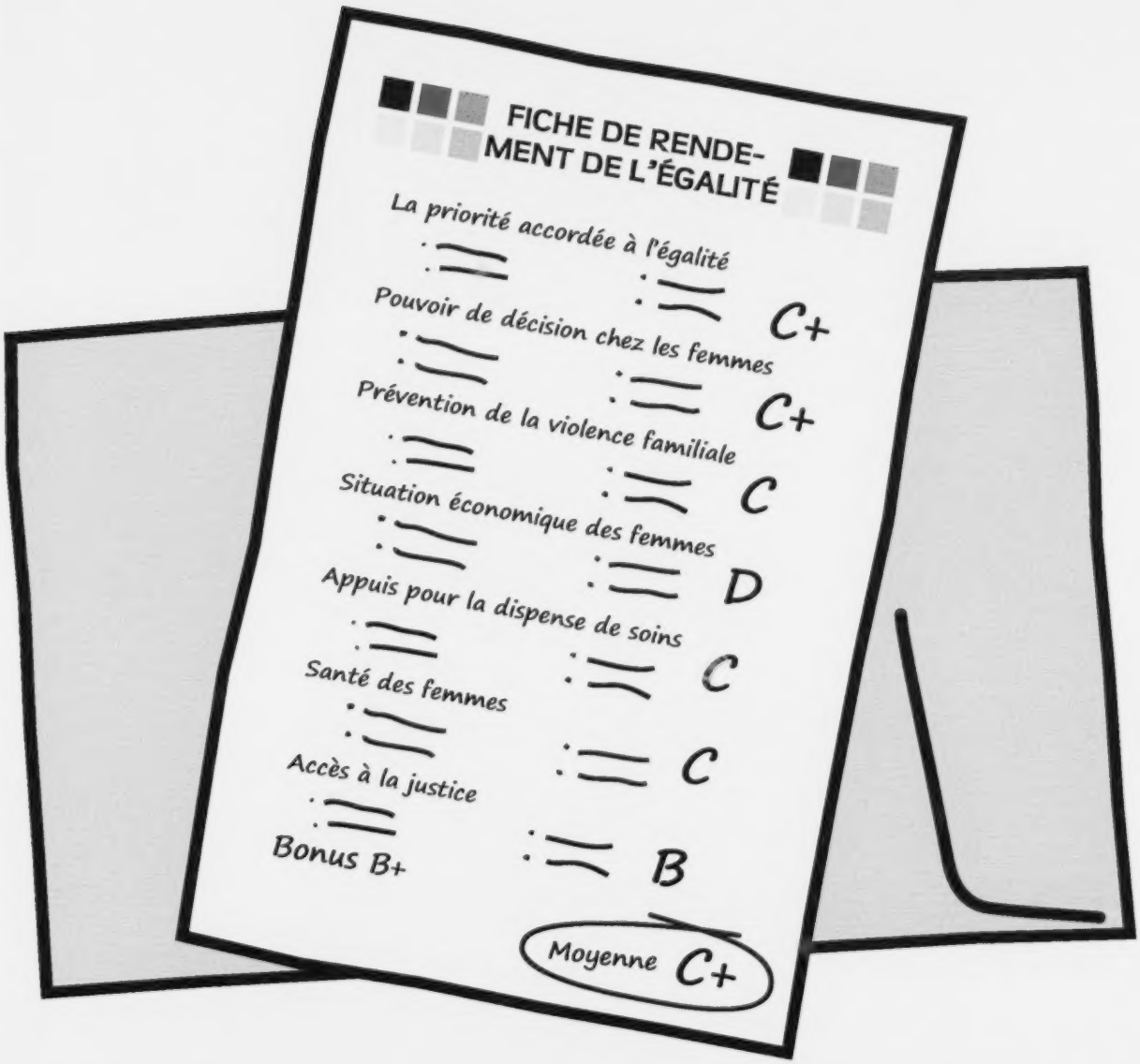

Juin, 2008

Introduction

Lors des élections de 2007, le Conseil consultatif sur la situation de la femme de l'Î.-P.-É. a présenté son plan de créer une FICHE DE RENDEMENT DE L'ÉGALITÉ pour l'Î.-P.-É. La fiche de rendement est un nouveau processus pour évaluer le progrès de la province en ce qui concerne les objectifs de l'égalité des femmes. La visée du Conseil consultatif sur la situation de la femme est de travailler en collaboration avec le gouvernement pour aider la province à atteindre des notes supérieures dans tous les domaines prioritaires.

Un processus de collaboration équitable

Voici comment le processus de création de la fiche de rendement de l'égalité a fonctionné :

- Les membres du Conseil consultatif sur la situation de la femme ont étudié les recommandations faites au gouvernement au cours des sept dernières années. Elles ont choisi des enjeux et des recommandations qui continuent de faire partie de leurs hautes priorités.
- Le Conseil consultatif sur la situation de la femme de l'Î.-P.-É. a publié une introduction à la fiche de rendement. L'introduction a établi les grandes lignes des mesures à prendre en priorité et a suggéré les types d'initiatives qui mèneraient à des notes supérieures pour le gouvernement.
- Le personnel de la situation de la femme de l'Î.-P.-É. a invité chaque ministère du gouvernement et chaque parti politique provincial à nommer une représentante qui donnerait ses commentaires lors du processus de rédaction de la fiche de rendement.
- Les représentantes des ministères ont participé à une séance d'orientation et ont rempli un questionnaire portant sur les mesures que leur ministère avait prises pour appuyer l'égalité des femmes et la diversité.
- Les membres du Conseil consultatif ont utilisé les renseignements des ministères, ainsi que les renseignements de leur propre recherche et expériences pour attribuer des notes dans chaque domaine prioritaire.
- Le personnel de la situation de la femme a partagé ces notes temporaires avec le gouvernement et les représentants de l'opposition pour y faire des corrections, des mises à jour et pour ajouter d'autres commentaires.
- Les membres du Conseil consultatif ont partagé les notes temporaires avec les membres de la communauté et les associations locales pour y faire des corrections, des mises à jour et pour ajouter d'autres commentaires.
- Les membres du Conseil consultatif ont apporté les changements nécessaires aux notes, selon les rétroactions du gouvernement et de la communauté.
- Le personnel de la situation de la femme a finalisé et a présenté la fiche de rendement sur l'égalité.

PRINCE EDWARD ISLAND
Advisory Council on the Status of
WOMEN

Conseil consultatif sur la situation de la femme de l'Île-du-Prince-Édouard
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
© Juin, 2008
Les évaluations sont basées sur les retroactions actualisé jusqu'au 30 mai 2008

Évaluation

CATÉGORIE	Grade
La priorité accordée à l'égalité	C+
Pouvoir de décision chez les femmes	C+
Prévention de la violence familiale	C
Situation économique des femmes	D
Appuis pour la dispense de soins	C
Santé des femmes	C
Accès à la justice	B
Considérations supplémentaires : Collaboration pour l'égalité et Appui de la diversité et de l'inclusion	B+
Moyenne globale	**C+**

Ce résultat est bon, mais nous pourrions faire mieux encore. Le gouvernement a mis en place des mesures modestes mais concrètes pour régler les enjeux touchant les femmes, ce qui ouvre la voie à des améliorations possibles, surtout qu'il a manifesté la volonté de consulter les organisations communautaires et les personnes sous-représentées, de collaborer avec celles-ci et de les inclure dans son processus décisionnel.

La priorité accordée à l'égalité : C+

Un profil plus prestigieux pour la ministre responsable de la situation de la femme — A-

▲ La ministre Valérie Docherty accomplit un excellent travail en se faisant connaître à titre de ministre responsable de la condition féminine. À la table des négociations budgétaires, elle a réussi à conserver les programmes provinciaux de subvention destinés aux groupes de femmes à but non lucratif pour soutenir le travail qu'ils accomplissent en matière d'égalité des sexes. Sans mettre de pression, Madame Docherty s'est adressée aux groupes de femmes, et ceux-ci lui ont transmis l'information dont elle a eu besoin pour prendre des décisions éclairées sur les enjeux à régler. Au cours de la dernière année, elle a renforcé son engagement à l'égard de la prévention de la violence familiale, et on s'attend sûrement à ce que les efforts de la ministre portent fruits grâce à l'apport d'un soutien aux programmes et aux services destinés aux personnes qui sont victimes de violence et qui craignent celle-ci.

Le reflet explicite des sujets de préoccupation particulière des femmes et de leur famille dans les énoncés et documents publics du gouvernement — D

▼ Dans le Discours du Trône, la présentation du budget ou d'autres allocutions importantes sur la politique publique, la question des femmes est rarement mentionnée, sinon jamais. Ce n'est pas nouveau. Par contre, certains indices montrent que la situation change. Au fur et à mesure que nous progressons, il importe au gouvernement de tenir compte des femmes au moment de planifier le développement économique.

➤ Le « programme de prospérité », lequel met l'accent sur les sciences et la technologie, promet la réalisation de grands projets pour l'Île. Cependant, il faudra faire une planification judicieuse pour veiller à ce que les femmes puissent jouir équitablement de cette stratégie, puisqu'il existe déjà des écarts entre les femmes et les hommes sur le plan de l'éducation dans certains domaines scientifiques et technologiques. Comme province, nous devons nous assurer de ne plus accentuer davantage la disparité des salaires entre les hommes et les femmes.

➤ Mettre l'accent sur le « développement rural », responsabilité attribuée à un ministère qui a été restructuré, est sans doute une mesure qui favorisera le développement économique axé sur la collectivité. Les efforts qui seront déployés pour relancer l'économie rurale de l'Île-du-Prince-Édouard doivent clairement inclure les femmes. Bien des collectivités rurales ont souffert de l'exode des hommes, et ce sont souvent les femmes qui, seules, ont dû prendre soin de leur famille et de leur communauté. La province doit faire appel à la bienveillance, à l'engagement et à la créativité de ses femmes en milieu rural.

Un engagement à la mise en application des analyses différenciées selon les sexes et la diversité dans l'ensemble du gouvernement — B-

▲ La proposition de la ministre Docherty de mettre sur pied un comité sur les pratiques exemplaires en matière d'analyse comparative entre les sexes (un outil qui sert à évaluer dans quelle mesure les politiques proposées risquent de toucher les femmes et les hommes différemment) constitue un pas dans la bonne direction. Nous attendons avec impatience son adoption lorsque la Chambre siégera à l'automne.

▲ Des ministères, dont ceux des Services sociaux et des Aînés, de l'Agriculture et de l'Éducation, appliquent déjà les connaissances qu'ils ont sur les besoins distincts des femmes et des hommes dans l'élaboration de politiques. Le bureau du procureur général de l'Î.-P.-É. dirige actuellement un travail d'envergure nationale sur la sécurité des femmes et des filles pour le Centre national de prévention du crime sur le plan de la planification. Le gouvernement a recours à sa politique et à son programme en matière de diversité et d'égalité pour démontrer sa volonté à remplir ses objectifs en ce sens.

▼ Le gouvernement de l'Î.-P.-É. a déjà entériné des accords internationaux par l'entremise desquels il s'est engagé à tenir compte de l'égalité des sexes. L'application de mesures visant à faire de l'égalité des sexes une composante systématique de la planification gouvernementale tarde à être réalisée. Outre ses déclarations, le gouvernement doit maintenant agir et mettre en place des politiques, des procédures, des programmes et des lois qui sont pragmatiques.

La priorité accordée à l'égalité : Voilà donc une série de mesures positives qui contribuent à faire progresser l'égalité des sexes et à infléchir de vieilles attitudes qui la freinent.

Pouvoir de décision chez les femmes : C+

L'égalité accrue dans les nominations aux agences, conseils et commissions — B

▲ Le nouveau programme Au service de l'Î.-P.-É. obtient du succès, puisqu'on s'approche de l'objectif de « participation égale de tous les Prince-Édouardiens ». À ce jour, plus de 40 % des personnes nommées par le gouvernement sont des femmes. Des efforts sincères ont été faits pour désigner des femmes dans des rôles non traditionnels dans des conseils.
▲ Un nouveau « comité spécial sur rôle des membres de l'Assemblée législative », qui est prometteur, s'appuiera sur une démarche multipartite pour redéfinir le rôle des députés, puisque le gouvernement a décidé de mettre fin à l'ère du favoritisme politique et de centrer ses efforts sur la redéfinition du rôle des députés en tant que facilitateurs.
▼ Voici la prochaine étape : instaurer des stratégies visant à renforcer la confiance des gens dans le nouveau régime et à accroître le nombre de femmes et de personnes issues de groupes sous-représentés qui se portent comme candidates ou candidats au sein d'organismes, de conseils et de commissions. Étant donné que l'inégalité est un phénomène qui se perpétue, ce changement ne se fera pas « naturellement ». Annoncer sa propre candidature n'est pas un processus qui suffit en soi; celui-ci doit s'harmoniser avec les stratégies de recrutement.

La nomination d'un effectif important de femmes au sein du conseil exécutif — D

▼ Des dix membres du Conseil exécutif, il n'y a que deux femmes qui en font partie, ce qui est insuffisant. Bien qu'on salue le fait que l'Assemblée législative soit présidée par une femme, celle-ci ne peut plus exprimer sa voix lorsque des débats sont engagés durant les séances. Voici un autre indicateur : seulement un quart des sous-ministres nommés par le gouvernement sont des femmes.
▲ Seul point positif : le Conseil des sous-ministres est présidé par une femme.

Un engagement aux réformes électorales en cours menant à la représentation proportionnelle — C-

▼ Aucune mesure n'a été prise pour traiter cette priorité. Le gouvernement a seulement réitéré son engagement à établir des élections à date fixe, qui seraient précédées par la présentation de rapports financiers vérifiés.
▲ Le nouveau bureau de l'engagement du public promet de trouver de nouvelles façons de « rendre le gouvernement accessible », en visant précisément à réduire les obstacles qui freinent l'accès des femmes aux processus électoral et législatif en travaillant davantage en collaboration et moins en se confrontant. Nous demandons à ce nouvel organe de faire appel à des organismes qui se consacrent à l'égalité des sexes pour l'aider à définir sa vision et à amorcer le travail.
▼ En dépit de cette nouvelle initiative, le gouvernement a encore raté l'occasion d'améliorer l'horaire des séances de l'Assemblée, et ce, malgré les suggestions qu'il a reçues des groupes de femmes, ce qui signifie que cet horaire est trop contraignant et ne convient pas aux horaires des familles et des collectivités modernes.

Un nouveau caucus des femmes multi-partisan inattendu — B+

▲ Il s'agit d'une initiative positive dirigée par une femme. Même si le nombre n'augmente pas pour inclure le personnel de soutien féminin dans les bureaux de l'Assemblée législative (tel que le recommande l'opposition), nous souhaitons que cette initiative se poursuive, et nous attendons avec impatience ce que le gouvernement fera.

Pouvoir de décision chez les femmes : Quelques initiatives ont suscité des changements positifs, mais très peu de changements ont été apportés aux échelons plus élevés ou dans les processus de plus grande envergure.

Prévention de la violence familiale : C

Des démarches afin d'appliquer les recommandations du projet intitulé Justice Options for Women — C+

▲ Les Services aux victimes ont engagé du personnel permanent additionnel, et la sécurité dans les salles d'attente de l'ensemble des palais de justice provinciaux a été renforcée. Il s'agit de mesures modestes mais importantes découlant des recommandations formulées de 2001 à 2004, dans le cadre du projet Choix juridiques.

▲ Selon certaines indications, d'autres mesures seraient prises pour instaurer une sanction contre les criminels d'actes de violence familiale, soit un progrès dans ce domaine. D'autres annonces et renseignements seraient requis.

▼ L'élaboration des calendriers et des plans de travail précis visant la mise en œuvre des recommandations de Choix juridiques devrait se faire plus rapidement pour répondre aux besoins des familles qui requièrent de l'aide maintenant.

Un appui tangible continu permettant à l'Association des maisons de transition et au Centre d'aide aux victimes de viol et d'agression sexuelle de s'épanouir en tant qu'associations locales menées par des femmes — C

▲ Au cours de la dernière année, la Transition House Association (THA) a reçu du soutien additionnel pour effectuer des examens en matière d'organisation et de gouvernance, notamment pour faire de la THA un organisme provincial. Le centre d'aide aux victimes d'agressions sexuelles de l'Î.-P.-É. a reçu une subvention unique pour sensibiliser le public ainsi qu'un soutien d'un an pour pallier l'augmentation de l'indice du coût de la vie. Toute cette aide est bien appréciée, mais de tels investissements devraient être engagés de façon récurrente.

▲ Les efforts du gouvernement méritent d'être soulignés pour l'aide financière que ce dernier a accordée, grâce au secrétariat interministériel des femmes, à l'Aboriginal Women's Association pour son travail de prévention en matière de violence familiale, ainsi que pour le financement de base octroyé à cet organisme par l'entremise du ministère des Communautés, des Affaires culturelles et du Travail et anciennement par le bureau du procureur général.

▲ Les consultations faites auprès des collectivités sur la Child Protection Act (loi sur la protection des enfants) importent au comité consultatif, et ce dernier attend avec impatience les recommandations qui seront formulées à la suite de cet exercice.

▼ La THA et le centre d'aide aux victimes d'agressions sexuelles constituent des services de première ligne et requièrent un financement permanent pour qu'ils soient en mesure de remplir leur mission. Les subventions que ces groupes reçoivent du gouvernement provincial doivent être indexées au coût de la vie pour que ces derniers puissent maintenir leur capacité à offrir des services.

▼ Les examens effectués sur le plan de l'organisation et de la gouvernance de la THA s'éternisent. Le gouvernement doit veiller à ce que cet exercice se fasse plus rapidement afin de permettre aux membres de la collectivité de conclure l'examen de gouvernance, de mettre en place le processus de dotation pour engager une directrice générale ou un directeur général permanent, d'améliorer les salaires et les avantages du personnel de première ligne ainsi que de voir à ce que les besoins des femmes en matière d'intervention immédiate concordent convenablement avec l'aide soutenue donnée par les services d'extension, selon le mandat établi.

Prévention de la violence familiale

Une mise en application accrue des protocoles existants sur la violence envers les femmes, avec la création de nouveaux protocoles au besoin — C

▲ On se réjouit de l'allocation de fonds ayant été remise au Service à l'enfance et à la famille, y compris la coordination de la prévention de la violence familiale. Les services sociaux participent à d'importants travaux d'envergure fédérale, provinciale et territoriale sur la violence envers les personnes âgées. La conclusion d'un protocole d'entente entre le Service à l'enfance et à la famille et la Gendarmerie royale du Canada visant l'amélioration de l'échange des renseignements sur la protection des enfants et la violence familiale devrait avoir des conséquences favorables. L'offre d'emploi pour le poste de coordonnateur des services de prévention de la violence familiale est actuellement affichée. C'est une bonne nouvelle.

▼ Le besoin en formation continue sur les protocoles en matière de violence faite aux femmes est toujours très grand, et il existe très peu de mesures pour évaluer la fréquence d'utilisation et l'efficacité des protocoles. Les jeunes constituent toujours un groupe qui est vulnérable vis-à-vis de la violence. Peu de protocoles ont été établis pour les protéger, et peu de formation a été donnée aux fournisseurs de service qui sont responsables de veiller à leurs besoins particuliers ainsi que de les protéger contre les risques de violence. Nous souhaitons l'établissement de nouveaux protocoles sur la violence faite aux femmes pour les services de protection de l'enfance et la surveillance des protocoles existants pour les services de soutien du revenu, les services en salle d'urgence et les services juridiques.

Prévention de la violence familiale : En général, des mesures modestes ont été prises sur la question de prévention de la violence.

Situation économique des femmes : D

Une attribution accrue de fonds pour le paiement direct aux récipiendaires des services sociaux afin de leur offrir un niveau de vie qui répond à leurs besoins essentiels — D

⮟ Le piètre résultat obtenu ici reflète le peu d'importance qu'accorde le gouvernement aux personnes vivant dans la pauvreté. Tous ont le droit de recevoir un revenu décent pouvant leur assurer une bonne qualité de vie, peu importe que leur revenu provienne d'un salaire, d'une rente ou de toute autre forme de soutien. Personne n'a le droit de décider de qui peut vivre dans la dignité et à l'abri du froid et de la faim. Nous savons que le ministre des Services sociaux et des Aînés a demandé des comptes au gouvernement fédéral. Nous sommes au courant que le Ministère a apporté des améliorations dans la mesure du possible et qu'il a tenté d'utiliser efficacement les ressources qui lui ont été allouées pour faire son travail. Par contre, celles-ci sont insuffisantes. Malgré le fait que les gens se débrouillent tant bien que mal après avoir vécu un long hiver et subi la hausse du prix du mazout, de l'essence et des aliments, le budget provincial qui a été établi pour la prochaine année tient à peine compte des besoins actuels et des sommes dépensées réellement l'an dernier pour les bénéficiaires d'aide sociale.

⮟ C'est maintenant le moment pour le gouvernement de mettre en place des mesures cohérentes pour les personnes à « faible revenu ». Selon certains programmes, le seuil de pauvreté d'un ménage a été fixé à 30 000 $ tandis que d'autres, il a été marqué à 40 000 $. Les critères qui définissent ce qu'est être « pauvre » devraient être les mêmes pour tous les services.

La planification d'investissements dans le logement à prix abordable, particulièrement dans les plus grandes municipalités de la province, en comprenant des logements conçus pour répondre aux besoins des aînés et aînées — D

⮟ Il faut traiter immédiatement cette question. Cependant, il ne semble pas que le gouvernement investira des sommes additionnelles dans les projets de logement au cours de la prochaine année. Selon les estimations, les sommes ayant été allouées permettent à peine de couvrir les coûts ayant été déboursés l'an dernier.

⮟ À l'exemple du reste du Canada, le manque de logement abordable, convenable et accessible à tous sur l'Î.-P.-É. est un enjeu grave. La population vieillissante rend la situation encore plus pressante. Selon les recherches effectuées par l'Atlantic Seniors' Housing Research Alliance, le cinquième des aînés vivant sur Î.-P.-É. habite des maisons ayant été érigées avant 1946. Partout dans les provinces de l'Atlantique, il y a plus de femmes âgées que d'hommes âgés vivant dans de vieilles habitations. Ces femmes sont plus susceptibles de recevoir un revenu plus faible, d'être locataires ainsi que d'être séparées ou divorcées.

⮟ Des mesures adéquates de soutien pour les personnes handicapées sont cruciales pour résoudre les problèmes de logement. Le gouvernement ne fournit pas suffisamment de fonds aux personnes handicapées pour leur permettre de trouver un logement approprié et de jouir d'une bonne qualité de vie.

➤ En plus d'investir des fonds dans le logement, il faut aussi engager des sommes d'argent dans un système de transport en commun à l'échelle de la province de Î.-P.-É. afin rendre le logement qui est abordable actuellement plus facile d'accès.

Situation économique des femmes

Des mesures prises par le gouvernement à titre d'employeur modèle pour les femmes — C-

▲ L'initiative qui a été lancée cette année pour promouvoir l'alphabétisation et l'apprentissage dans le secteur public intitulée « What are YOU learning this year? » mérite des félicitations.
▲ La politique provinciale en matière d'équité et de diversité reconnaît les femmes qui tiennent des rôles de chefs et de gestionnaires comme un groupe sous-représenté. Certains ministères ont travaillé très fort pour intégrer la diversité et l'équité dans la planification de leurs ressources humaines. Il y a des indications encourageantes qui montrent que le nouveau ministère de l'Innovation et des Études supérieures considérera l'égalité des sexes dans sa planification : une mesure qui est d'une importance cruciale.
▼ Le nombre de femmes occupant un poste dans la haute direction est toujours inférieur à celui des hommes. La culture d'entreprise du gouvernement n'évolue pas assez rapidement pour encourager les femmes à remplir des rôles de chefs et ne tient pas compte de leurs contributions.
▼ Le rôle des femmes dans l'industrie primaire, telles les pêches et l'agriculture, est beaucoup plus grand et n'est pas reconnu à sa juste valeur. Quand l'industrie primaire éprouve des difficultés, il y a des conséquences considérables particulières sur les femmes. Un soutien inadéquat à l'agriculture et aux pêches affecte les femmes économiquement, socialement et émotionnellement.
▼ Le déplacement de ministères dans de nouvelles localités devrait se faire en tenant compte de l'égalité des sexes. Un tel déplacement peut avoir des effets bien plus grands sur les femmes en ce qui a trait aux coûts de gardiennage et de transport ainsi qu'aux responsabilités qu'elles doivent assumer.
▼ Lorsqu'on négocie les conventions collectives, on a tendance à discuter des hausses salariales sous forme de pourcentage de la rémunération, ce qui a pour effet de creuser l'écart entre salaires les plus élevés et les salaires les plus bas. (En moyenne, les femmes gagnent des salaires plus faibles que les hommes.)
▼ Les syndicats du secteur public nous rappellent que le retardement des négociations a un effet néfaste sur de nombreuses familles, qui attendent le versement de leur salaire rétroactif tout en ayant à assumer les hausses de l'indice du coût de la vie. Les syndicats souhaitent que des emplois occasionnels deviennent des postes permanents. Ils veulent aussi faire des gains en matière de santé et de sécurité et voir à la mise en place de politiques sur le travail autonome, qui avantageraient les femmes ainsi que toutes les travailleuses et les travailleurs.
▼ Seules les normes de travail existent pour protéger les travailleuses et tous les travailleurs qui ne sont pas syndiqués. Elles sont dépassées et inadéquates.

Situation économique des femmes : L'aide prévue aux femmes qui sont vulnérables sur le plan économique stagne en général, et ce, même si l'indice du coût de la vie augmente et cause des inquiétudes à ces dernières.

Appuis pour la dispense de soins : C

Un investissement supplémentaire dans les soins éducatifs à la petite enfance qui améliore la qualité, l'accès, la capacité financière, et la focalisation sur le développement de l'enfant — B

▲ Les nombreuses mesures encourageantes qui ont été prises démontrent que le gouvernement est de plus en plus sensible à l'importance des premières années de vie des enfants. Le transfert du dossier de l'éducation des jeunes enfants au ministère de l'Éducation est une décision judicieuse et une bonne nouvelle.

▲ Il y a eu d'autres bonnes nouvelles : l'engagement de fonds additionnels dans les centres de service de garde autorisés pour financer l'entretien et l'amélioration des soins qui sont apportés aux enfants ayant des besoins particuliers; le financement des maternelles; l'élaboration de nouveaux programmes éducatifs à la maternelle, y compris de nouveaux fonds pour la mise au point d'un programme de sciences et d'études sociales de la maternelle; l'embauche d'un autre spécialiste de l'autisme pour les enfants d'âge préscolaire; l'expansion du programme Meilleur départ visant à inclure les enfants âgés de 18 à 24 mois. Il s'agit de bonnes stratégies qui préviendront les difficultés au fil du temps.

▼ Récemment, l'attention a surtout été mise sur les enfants de la maternelle, mais les soins et l'éducation des jeunes enfants sont très importants pour ces derniers et leurs parents aussi. Nous nous joignons à la Early Childhood Development Association qui demande la création d'un poste de commissaire du développement de la petite enfance, lequel veillera aux besoins de tous les jeunes enfants sur le plan des soins et du développement.

La modélisation de pratiques exemplaires à titre d'employeur de nouveaux parents et d'autres fournisseurs et fournisseuses de soins — C

▲ La décision du gouvernement de fournir un meilleur soutien aux bénéficiaires de l'aide sociale et de réduire les obstacles qu'ils ont à franchir pour travailler à l'extérieur de la maison et ainsi briser le cycle de la pauvreté est une bonne nouvelle.

▲ Des femmes qui occupent des postes de cadre supérieur au sein du gouvernement font des commentaires favorables sur la plus grande souplesse qui est manifestée dans les milieux de travail.

▲ Dans bien des conventions collectives du secteur public, on réussit maintenant à négocier des congés pouvant aller jusqu'à dix jours pour « prendre soin de la famille ».

▲ Un plus grand nombre de ministères semblent prendre en considération la saine conciliation travail-vie de leurs employés et inclure celle-ci dans leur planification (la stratégie « un milieu de travail sain » du ministère de la Santé en est un exemple).

➤ Partout au Canada, les gens consacrent de moins en moins de temps à leur famille et à des activités bénévoles ou collectives. Cette situation touche aussi les travailleuses et les travailleurs de Î.-P.-É.

▼ D'autres mesures doivent être prises pour venir en aide aux soignants qui travaillent pour le gouvernement, y compris l'attribution d'un supplément aux personnes qui s'absentent du travail pour prendre soin d'un proche. Des changements doivent être apportés notamment au statut des employés occasionnels. Lorsque ces derniers manquent une journée de travail dans le cadre de leur contrat, les prestations de l'assurance-emploi qu'ils reçoivent peuvent être affectées pour toute la période durant laquelle ils y sont admissibles.

▼ Il y a beaucoup à faire pour informer les employeurs de la communauté sur la façon d'établir des normes de travail. Il s'agit d'une responsabilité gouvernementale importante dans une province où l'écart des salaires et des avantages sociaux est grand entre la main-d'œuvre syndiquée et non syndiquée.

Des initiatives pour encourager ou appuyer les entreprises privées à offrir un complément salarial et à maintenir les prestations médicales, les prestations de pension et les autres prestations pour les parents en congé de maternité, en congé parental ou en congé d'adoption

C-

▲ Le comité consultatif est prêt à considérer la campagne de marketing social intitulée 30 minutes pour la famille, à condition que celle-ci fournisse des résultats positifs en matière de politique et de programmes et qu'elle soutienne la vision de la famille de manière à renforcer l'égalité des sexes et à venir en aide réellement aux familles qui subsistent tant bien que mal.

▲ Nous nous réjouissons du fait que de plus grandes sommes d'argent ont été allouées aux familles d'accueil qui prennent soin d'enfants et que le gouvernement s'est engagé à régler les questions se rapportant à l'adoption internationale.

▼ De son côté, le comité consultatif étudie les mesures à prendre pour améliorer l'Employment Standards Act (loi sur les normes d'emploi). Les changements à la législation sont pressants, mais ils tardent à venir. Les améliorations qui ont été suggérées l'an dernier par le comité d'examen (à la suite de la consultation publique) sont utiles. Nous les approuvons. Nous souhaitons maintenant que le gouvernement s'engage publiquement à mettre en œuvre ces changements favorables et à amorcer la mise à jour de la législation dès que l'Assemblée siégera à l'automne.

▼ Pour aller de l'avant, il incombe au gouvernement d'aborder ces questions selon une démarche de consultation et de collaboration qui servira à faire accepter ces changements salutaires.

▼ Le salaire minimum est encore trop bas, et a des effets néfastes sur les prestations que les familles reçoivent du gouvernement fédéral quand celles-ci s'absentent du travail pour prendre soin d'un proche.

Consultation et planification avec des éducateurs de la petite enfance en vue de changements en matière de soins et d'instruction de la petite enfance

D

▼ Le gouvernement n'a pas bien géré la façon dont se sont déroulés les changements ayant été apportés à l'âge scolaire, et on se pose de sérieuses questions sur les conséquences de la « transition » qui résultent de l'intégration de la maternelle dans le système scolaire ainsi que sur ses effets sur les éducatrices et les éducateurs, leur carrière et les activités qu'ils font. Les soins et l'éducation des jeunes enfants préoccupent les femmes comme fournisseuses de soins. Les femmes s'y intéressent aussi en tant qu'éducatrices de la petite enfance ainsi que propriétaires ou exploitantes de centres de la petite enfance. Les investissements qui ont été faits dans les soins et l'éducation des jeunes enfants sont favorables aux femmes à titre de pourvoyeuses de soins. Par contre, certaines des décisions qui ont été prises par le gouvernement risquent d'avoir des conséquences négatives sur les femmes comme d'éducatrices.

➤ Le gouvernement a désigné un commissaire des maternelles publiques compétente (il s'agit en fait d'une ancienne ministre responsable de la condition féminine). Or, nous avons entendu dire que la consultation sera surtout axée sur les stratégies de mise en œuvre (modèles de prestation de services et conséquences s'y rattachant). Par conséquent, il n'y aura pas de consultations auprès des éducateurs sur les décisions ayant été prises précédemment.

Appuis pour la dispense de soins : Le gouvernement a pris la bonne direction, mais a fait quelques erreurs en cours de route.

Santé des femmes : C

Des étapes menant à une approche holistique de la santé — C

▲ Nous venons d'entendre parler des mesures favorables ayant été prises concernant la mise en place de soins qui sont axés sur la famille pour ce qui est des naissances en milieu hospitalier ainsi qu'au sujet de la formation d'équipes pluridisciplinaires qui font la promotion des soins globaux dans les centres de santé familiale, qui travaillent à promouvoir le mieux-être, à prévenir les maladies chroniques et à fournir un meilleur accès aux services est très utile, et l'augmentation de l'enveloppe budgétaire qui a été accordée à ces professionnelles de la santé est un pas dans la bonne direction.

➤ En général, le comité consultatif se réjouit du fait que les filles peuvent recevoir le vaccin contre le virus du papillome humain (VPH), mais des groupes de défense de la santé des femmes lui ont toutefois exprimé des inquiétudes sur le vaccin. Il aimerait donc qu'un plan soit élaboré pour évaluer l'efficacité de l'immunisation au cours des cinq prochaines années. Existe-t-il des effets secondaires à long terme sur les filles? Est-ce que le vaccin devrait être aussi administré aux garçons? Est-ce que l'immunité dure ou faut-il pratiquer une injection de rappel?

▼ Dans notre système de santé, nous nous concentrons encore beaucoup sur les soins de courte durée et utilisons trop les modèles médicaux qui traitent le corps humain une partie à la fois (les soins dentaires et les soins d'optométries privés, ainsi que la plupart des soins médicaux complémentaires). Quant à la santé des femmes, l'attention est généralement encore portée sur la santé de la reproduction. (Même à l'heure actuelle, les femmes n'ont pas accès à des services d'avortement dans les hôpitaux de l'Î.-P.-É).

➤ Nous attendons avec impatience que le gouvernement prenne des mesures concrètes pour réglementer la profession des sages-femmes et mettre en œuvre les recommandations formulées par les groupes de femmes concernant un centre de naissances.

▼ Le comité consultatif désire voir la mise en œuvre immédiate de mesures visant à bannir l'utilisation de pesticides à des fins d'esthétique, car il est d'avis qu'il s'agit d'un enjeu crucial qui est lié à la salubrité de l'environnement et qui touche tout particulièrement les femmes et les enfants.

Des initiatives pour offrir une programmation de santé mentale appropriée et propre à chaque sexe — D

▼ Les services de santé mentale offerts aux femmes et aux hommes manquent de ressources et peinent à répondre à la demande. Dans son récent budget, et ce, malgré les millions de dollars ayant été investis dans la santé, le gouvernement n'a pas accru le financement de la santé mentale communautaire. Il s'agit vraiment ici d'un enjeu sur l'égalité des sexes. Nous savons que de nombreuses femmes souffrent de dépression profonde ou d'anxiété aiguë à cause, en partie, des attentes irraisonnables auxquelles elles doivent répondre parce qu'elles sont des femmes et qu'elles sont celles qui prennent principalement soin des enfants. D'autres sont stressées et tendues, car elles subissent les contrecoups de la pauvreté et des agressions, soit des problèmes qui risquent plus de les importuner parce que ce sont des femmes.

➤ Du soutien est donné aux services spécialisés destinés aux victimes d'agressions sexuelles, mais il en faut encore plus. Nous savons que le traumatisme causé par une agression sexuelle a de lourdes conséquences sur la santé mentale (dépression, trouble de stress post-traumatique et d'autres symptômes d'anxiété), la santé physique et la dépendance.

▲ Des efforts encourageants ont été déployés pour les services de toxicomanie, dont la mise en place d'une stratégie de lutte contre la toxicomanie chez les jeunes qui impliquent la participation de représentantes et de représentants de la communauté et par l'entremise de laquelle on s'est engagé à évaluer les besoins distincts de jeunes femmes et des jeunes hommes.

▲ Les services de toxicomanie destinés aux femmes sont axés sur celles-ci et semblent être progressistes.

▼ S'attaquer à la cause profonde de la dépendance et surtout utiliser un plus vaste choix de modèles de traitement sont des enjeux qui devraient figurer plus haut dans la liste des priorités du gouvernement. Les groupes communautaires nous disent qu'il faut améliorer les communications et la coordination d'activités entre les services de santé mentale et les services de toxicomanie. Les femmes qui souffrent de dépression finissent par prendre des médicaments sur ordonnance pouvant entraîner la dépendance. Des femmes qui ont besoin de consulter un thérapeute ou qui nécessitent de l'aide consomment plutôt des médicaments. De plus, les traitements qui sont offerts aux femmes qui souhaitent arrêter de consommer des médicaments sur ordonnance toxicomanogènes sont de trop courte durée et inadéquats.

Santé des femmes

Une reconnaissance des déterminants sociaux de la santé dans les politiques et dans la planification gouvernementale — C+

▲ Les premières étapes de la stratégie sur la réduction de la pauvreté de l' Î.-P.-É. ont été franchies avec succès, et la proposition contre la pauvreté formulée par le ministre des Services sociaux et des Aînés devant l'Assemblée législative est un signe encourageant. Le revenu est le facteur le plus déterminant de la santé des personnes. L'inclusion sociale et la participation démocratique constituent aussi des aspects de la santé qui sont influencés par le revenu. Nous attendons avec empressement la mise en place d'une stratégie de lutte contre la pauvreté qui sera définie grâce à des consultations auprès des groupes communautaires et la collaboration de ces derniers.

▲ Le ministère des Services sociaux et des Aînés a été bien en vue et a consulté les communautés. Il reconnaît l'importance d'accroître les échelles salariales moyennes et de donner accès à des services de garde abordables afin de renforcer l'état de santé des femmes.

▲ L'éducation est un facteur déterminant majeur sur le plan social pour la santé. Par conséquent, réinvestir dans l'éducation publique et dans des programmes de soutien ciblés, tel le programme des petits-déjeuners, est un atout. Le ministère de la Santé a inclus dans ses initiatives une politique sur la nutrition dans les écoles et un programme de nutrition communautaire.

➤ Les programmes et les modèles de pratiques exemplaires de l'Institut d'été sur les collectivités sûres et en santé du Canada atlantique sont quelques-uns des exemples de ressources de qualité qui sont sous-utilisées visant à renseigner sur les causes profondes de la mauvaise santé.

▼ Malgré ses affirmations et son action, le gouvernement reconnaît plus ou moins les déterminants sociaux de la santé. La construction d'une stratégie de lutte contre la pauvreté interministérielle et à l'échelle de la province presse afin d'aider à élaborer davantage de politiques en matière de santé et à promouvoir la santé au-delà de la modification des comportements individuels (s'abstenir de fumer, de consommer de l'alcool ou d'autres drogues, manger des aliments sains, faire de l'exercice physique). Nous avons besoin de stratégies qui considèrent la prévention au chapitre de santé économique, environnementale, sociale et culturelle.

Investissements majeurs pour de l'équipement de dépistage du cancer du sein et de mammographie — B

▲ On se réjouit des investissements qui ont été effectués pour dépister le cancer du sein et acquérir un mammographe numérique. De plus, la distribution de lancettes servant à mesurer la glycémie chez les habitants de l'Î.-P.-É. qui sont diabétiques insulinodépendants (le diabète représente 14 % de l'augmentation des coûts des médicaments sur ordonnance) changera considérablement la vie de bien des lPrince-Édouardiens qui sont aux prises avec des problèmes de santé. Puisqu'il semble qu'on continuera à mettre l'accent sur les soins de courte durée, on peut au moins apprécier le fait que le gouvernement s'est engagé à en financer le coût.

Santé des femmes : Nous dépensons de bonnes sommes d'argent pour traiter de graves maux du corps humain, mais nous devons davantage faire le lien entre le corps, la tête et l'esprit.

Accès à la justice : B

Des efforts pour collaborer avec les administrations FTP afin de faciliter l'accès à l'aide juridique en droit de la famille — B

▲ Au cours des réunions fédérales, provinciales et territoriales de 2007, les ministres responsables de la Justice de l'Atlantique ont donné la priorité au financement des services d'aide juridique par le gouvernement fédéral. Les ministres de l'Î.-P.-É ont toujours fait cette demande lors des réunions nationales. La déclaration sans équivoque du procureur général devant l'Assemblée législative en mai vient réaffirmer l'appui ferme et important que le gouvernement accorde à l'aide juridique, notamment l'aide juridique aux familles.

▼ Les ministres de l'Atlantique devront faire preuve de beaucoup de créativité lorsqu'ils emploieront des stratégies pour convaincre le gouvernement fédéral d'accorder une plus grande importance à leur programme au financement de l'aide juridique, particulièrement l'aide juridique aux familles.

L'aide aux femmes et aux familles pour comprendre le système du droit de la famille et pour accéder aux modes alternatifs de règlement des conflits (dans les affaires où cela serait approprié) — B-

▲ Le gouvernement a mis en œuvre de nombreuses mesures positives dans les régimes de droit de la famille. Le comité consultatif reçoit moins de plaintes au sujet du programme d'exécution des ordonnances de soutien, et ce, probablement en raison de l'embauche de personnel additionnel et de la rationalisation des communications. Grâce à une meilleure coordination et collaboration entre les ministères, les clients du droit de la famille ont accès à de l'aide financière en temps plus opportun.

▲ Le Service d'aide aux victimes constitue toujours un appui clé pour les femmes qui font appel à la justice et aux régimes de droit de la famille. Ils jouent un rôle essentiel dans l'exécution d'ordonnances de protection immédiate des victimes et le placement prioritaire des personnes qui ont été victimes de violence et d'agressions.

➤ Le programme *L'art d'être parents tout en vivant sous des toits distincts* est une autre initiative qui continue à connaître du succès. Notons cependant que c'est Choix juridiques, un programme pour les femmes étant victimes de violence, qui donne une formation particulière sur le rôle parental, laquelle qui a été mise au point pour les parents et les membres de la famille élargie qui vivent des relations de violence.

➤ Le Réseau de la justice autochtone poursuit son travail, mais d'autres fonds sont nécessaires pour engager du personnel additionnel et promouvoir le programme, encourager les intervenants de tous les domaines à s'y joindre et permettre au programme de prendre de l'expansion afin de répondre aux besoins et de respecter l'engagement qui a été pris pour créer un modèle de justice autochtone.

▼ Pour régler un divorce et d'autres litiges liés au droit de la famille, les femmes doivent faire appel à la justice et aux régimes de droit de la famille. Or, ces questions s'avèrent difficiles pour elles notamment parce qu'elles jouissent d'un pouvoir inégal dans leurs relations et la société. On doit continuer à améliorer les régimes de droit de la famille et les autres processus de règlement des différends et à y investir des fonds pour veiller à ce que ceux-ci répondent aux besoins des femmes sur le plan de l'inégalité.

L'accès accru aux avocats de l'aide juridique en droit de la famille — B

▲ Grâce à l'injection de fonds dans le budget de l'aide juridique en droit de la famille ainsi qu'à l'établissement d'un partenariat financier avec la Law Foundation de l'Î.-P.-É., on devrait être en mesure d'engager un nouvel avocat ou une nouvelle avocate de l'aide juridique pour la région de Summerside et de transmettre un plus grand nombre de demandes d'aide à des conseillers juridiques externes au besoin. Nous attendons avec impatience l'exécution de ses engagements!

Accès à la justice : Des mesures concrètes ont été prises pour régler des questions d'accès à l'aide juridique en droit familial qui demeurent en suspens depuis bien longtemps. Bravo! Espérons qu'il y en aura d'autres!

Considérations supplémentaires : B+

Collaboration pour l'égalité

A-

- *Le travail dans un esprit positif de collaboration sur la présente fiche de rendement auprès du CCSFÎPÉ;*
- *l'appui pour un financement soutenu ou accru envers les organismes de femmes;*
- *les efforts de collaboration auprès d'autres administrations ou d'autres paliers de gouvernement pour atteindre les objectifs d'égalité des femmes, particulièrement dans les domaines prioritaires décrits ci-dessus.*

▲ Tous les ministères ont collaboré au-delà des espérances au processus Equality Report Card. Par conséquent, on a réussi à sensibiliser davantage le gouvernement aux enjeux qui sont propres aux femmes et prioritaires pour elles.
▲ L'engagement du gouvernement à maintenir en place les groupes de femmes communautaires demeure ferme. Pour la première fois, le gouvernement a consenti des subventions à des groupes communautaires de femmes à but non lucratif pour que ceux-ci puissent accomplir leur importante mission.
▲ L'engagement de la province à consulter les peuples et les groupes autochtones se renforce.
▲ Le gouvernement a consulté le public sur une vaste gamme de questions sociales importantes.
▲ Le gouvernement de l'Î.-P.-É accomplit un travail considérable et précieux à l'échelle fédérale, provinciale et territoriale sur des questions telles que les prestations de maternité et les prestations parentales, la pauvreté, la petite enfance, l'aide juridique en droit de la famille et la prévention du crime.

Appui de la diversité et de l'inclusion

B

- *Les efforts d'inclure systématiquement les groupes sous-représentés dans la prise de décisions;*
- *les étapes vers l'intégration des objectifs liés à la diversité et à l'inclusion dans l'analyse, les politiques,*
- *la planification et les programmes, en plus de l'analyse différenciée selon les sexes; un empressement visible par rapport à l'atteinte de résultats qui assurent l'égalité pour tous.*

▲ Le conseil consultatif se rend compte que le nouveau gouvernement s'efforce réellement à réduire le favoritisme politique, qui a retenu la province en captivité des générations durant et qui a vraiment été défavorable aux femmes. Il s'agit d'un travail ingrat pour n'importe quel gouvernement, et personne ne risque de lui témoigner de la reconnaissance pour tout ce qu'il fait pendant plusieurs mois. Conséquemment, il reste beaucoup à faire pour anéantir le favoritisme politique du système politique de l'Î.-P.-É.
▲ Les initiatives telles qu'Au service de l'Î.-P.-É. et le nouveau bureau de l'engagement public permettront de changer la façon dont le gouvernement inclut une plus grande diversité de citoyennes et de citoyens, y compris les groupes sous-représentés, et écoute ce que ceux-ci ont à dire.
▼ Les groupes communautaires estiment que le gouvernement a beaucoup à apprendre sur le rôle des organisations communautaires et de la manière de travailler avec celles-ci sur des questions précises sans pour autant intervenir excessivement ou insuffisamment. De nombreux rapports sur les consultations publiques demeurent en suspens, et nous attendons de voir comment le gouvernement intégrera ces dernières dans le processus décisionnel.

Le gouvernement a participé à ce projet dans un esprit de collaboration, et nous nous attendons à ce que des résultats positifs et permanents découlent de cette association.

Conseil consultatif sur la situation de la femme de l'Île-du-Prince-Édouard
(PEI Advisory Council on the Status of Women)

Sherwood Business Centre (161, Rue St Peter's)
C.P. 2000
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) C1A 7N8
(902) 368-4510
peiacsw@isn.net
www.gov.pe.ca/acsw
peiacsw.wordpress.com